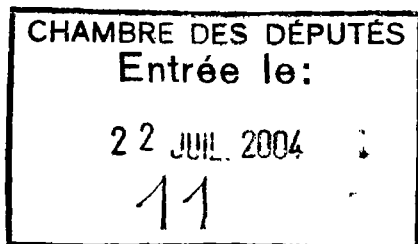




Luxembourg, le 22 juillet 2004

Monsieur Jean Asselborn
Président de la Chambre des Députés



LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 75 de notre Règlement interne, je désire poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Culture et Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative:

« Il me revient que suite à une affaire disciplinaire au sein de la Bibliothèque nationale dans laquelle le Conseil de discipline n'a pas donné de suite en raison d'un vice de forme le fonctionnaire en question serait toujours suspendu tout en jouissant du traitement prévu pour sa carrière.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Culture et à Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative :

Est-ce que Messieurs le Ministres ont connaissance de cet état de fait ?

Dans l'affirmative, est-ce que Messieurs les Ministres peuvent me renseigner sur la nature du vice de forme étant à l'origine de la non recevabilité de la procédure disciplinaire engagée ?

Enfin, est-ce que Messieurs les Ministres peuvent m'informer sur l'avenir que l'on réserve au fonctionnaire en question ? »

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.


Xavier Bettel
Député